

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Modification du tableau des effectifs.
8. Désignation d'un délégué suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes.
9. Rapport de la C.L.E.C.T. : Approbation du Conseil Municipal.
10. Modification des statuts du SIARCE – Avis du Conseil Municipal.
11. Délibération autorisant le Maire à signer la convention de gestion de la zone d'activité de la Croix Boissée.
12. Délibération instituant une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés
13. Décision modificative budgétaire.
14. Subvention exceptionnelle à la fondation de France : Solidarité Antilles
15. Plan Local d'Urbanisme : Prise en compte des observations de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjoints M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, M. Olivier JOSSE, Mme Nicole GUERNEVE, Mme Françoise MAGYAR, M. Philippe BOUILLAGUET, M. Pascal BOVIS.

Etaient Absents : Mme Michèle MAUNY, (pouvoir à Mme PIGEON), M. Christophe RICHARD (pouvoir à M. MARCILLE), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. QUINTARD), Mme Valérie BERNARD, (pouvoir à M. JOSSE), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir à M. MARAIS), M. Stéphane HUET, (pouvoir à M. BOVIS).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2017.

Mme MAGYAR rappelle qu'elle était secrétaire lors de la séance du 7 juillet et indique que l'intervention de M. JOSSE lui est parvenue après la validation du compte rendu, c'est la raison pour laquelle, elle ne figure pas dans le compte-rendu.

M. QUINTARD est d'accord pour que soit retranscrit dans le compte-rendu, ce qui est dit en conseil municipal.

Olivier JOSSE indique qu'une de ses trois interventions transmises n'a été retranscrite que très partiellement. La première phrase seule de son intervention dans les questions diverses, a été retenue. C'est la raison pour laquelle il n'approuve pas le compte rendu du conseil municipal du 07/7/2017

Le compte rendu de la séance du 7 juillet dernier est adopté à 18 VOIX POUR et une CONTRE

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. Philippe BOUILLAGUET est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Fait à Vert le Grand, le 6 octobre 2017

Le Maire,



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Jeunesse : Marie-PIGEON

La commission jeunesse s'est réunie le 4 septembre afin de préparer le programme des activités jusqu'au mois de janvier 2018.

Celui-ci sera distribué la semaine prochaine. Un séjour au ski est prévu en Février 2018 avec l'U.C.P.A.

La vente des brioches, le dimanche de la fête du village s'est bien passée, si l'on oublie l'agressivité de certains habitants envers les jeunes, dérangés par le bruit ! Elle a généré un bénéfice de plus de 500 €, somme qui servira à récompenser les participants par une sortie « Laser Game ».

Commission Embellissement : Olivier SCHINTGEN

La commission embellissement village s'est réunie le 31 août dernier. Un état des lieux des espaces verts communaux a été dressé, en vue de remplacer certains végétaux si besoin. Du mobilier urbain type corbeilles de ville sera prochainement commandé. Des projets d'aménagement paysager du cimetière sont en cours de réflexion. Côté illuminations de Noël, les cordons vétustes seront remplacés et le décor de la Place de la Mairie revisité.

Commission Sport & Vie Associative : Olivier SCHINTGEN

Le Forum des Associations s'est déroulé le 9 septembre dernier. Malgré les averses, beaucoup de monde est venu au forum. L'exposition organisée par le foyer rural dans la salle de La Bourdaisière a eu du succès. Un « pot » amical a clôturé l'après-midi. Un point météo sera fait, l'an prochain, le mercredi précédant le forum pour, en fonction, nous privilégierons une installation en intérieur ou à l'extérieur.

Commission Conseil Municipal d'Enfants : Olivier JOSSE

Les élections du Conseil municipal d'Enfants se tiendront vendredi 13 octobre à 10h à l'école. Un atelier de préparation des candidats aura lieu samedi 30 septembre de 10h à 12h dans la salle du conseil. Les candidats présenteront leur discours de campagne jeudi 12 octobre dans la salle d'activité de l'école devant leurs électeurs et camarades de CE2, CM1 et CM2 ainsi que l'équipe enseignante et les élus qui pourront se rendre disponibles, seront les bienvenus. Cette année, seuls deux candidats se présentent pour quatre postes à pourvoir. Les élections auront néanmoins lieu, bien que sans suspense, mais en accord avec la charte de fonctionnement qui prévoit 8 conseillers au maximum. Ils seront donc cette année 6, en espérant que l'effectif se maintienne l'an prochain avec plus de candidatures. En dépit des sensibilisations de juin et de septembre, il est difficile de susciter des vocations. Afin de d'être plus sûr de toucher tous les candidats potentiels, il sera remis l'an prochain un dossier complet à tous les élèves de CM1 dès la rentrée et non le seul acte de candidature préalable à l'obtention de ce dossier. Ce sera malheureusement plus de papier utilisé ; mais cela permettra peut-être de mieux solliciter le public concerné.

Commission Multimédia : Olivier JOSSE

La commission multimédia ne s'est pas réunie depuis longtemps et je propose qu'elle se réunisse dès lors que le nouvel animateur de l'EPN aura pris ses fonctions afin que nous examinions ensemble les diverses actions à mener : site internet, Facebook, panneaux électroniques, livret d'accueil ...

Commission Scolaire Bruno NICOLAS

Commission menus :

La commission des menus s'est réunie le 11 Août 2017 pour définir les repas de Septembre et Octobre. Le prestataire est Yvelines Restauration, défini par la commission d'appel d'offres de la CCVE le 5 juillet 2017 (marché de 1an renouvelable 3 fois), ce qui donne a priori un marché de 4 ans. Nouveauté dans ce marché, il y aura 1 produit « BIO » par semaine dans les menus.

Rentrée scolaire 2017 :

Le lundi 4 septembre au matin, des parents d'élèves, des élus d'une commune voisine, 2 conseillers régionaux, notre député et le président de la CCVE sont venus nous soutenir pour le comptage par l'inspectrice d'académie des enfants de maternelle en vue du maintien de la 4ème classe. Suite à une inscription d'un enfant de dernière minute, la 4ème classe a été conservée pour l'année 2017-2018. Je remercie toutes les personnes élues et non élues qui étaient présentes ce jour là pour nous soutenir dans notre action. Les effectifs sont les suivants :

- ☑ maternelle : 26 PS, 33 MS et 32 GS soit 91 enfants (limite pour le maintien d'une 4ème classe)
- ☑ élémentaire : 29 CP, 30 CE1, 29 CE2, 27 CM1 et 27 CM2 soit 142 enfants (6 classes effectives)

Exercice incendie aux écoles le 21 Septembre : tout s'est très bien déroulé.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Conseil Communautaire du 26 septembre 2017

- MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

La Communauté de Communes du Val d'Essonne exerce depuis le 1^{er} Janvier 2017 les compétences obligatoires fixées à l'article L.5214-16 I du code Général des Collectivités Territoriales :

A partir du 1^{er} Janvier 2018, ce nombre sera porté à 5 compétences obligatoires, avec l'ajout de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI).

La compétence GEMAPI inclut les éléments suivants, en référence de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- 1/ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2/ l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 3/ la défense contre les inondations et contre la mer
- 4/ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

S'agissant ici d'une nouvelle compétence obligatoire, cette compétence devra être exercée, au 1^{er} Janvier 2018, en globalité, et donc dans la totalité de ses composantes, sans possibilité de ne pas exercer l'une d'entre elles.

Les membres du Conseil communautaires ont donc approuvé la modification statutaire de la Communauté de communes du Val d'Essonne dans le cadre de l'ajout de la compétence obligatoire GEMAPI, et demandent aux Communes, conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT, d'approuver les modifications statutaires, dans un délai de 3 mois à compter de sa notification par la Communauté de Communes.

Les membres du Conseil communautaire ont donc pris acte du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Ce rapport est consultable en Mairie

- DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » DE LA CCVE

En l'occurrence, en section de fonctionnement du budget principal, il s'agit de procéder à un réajustement des crédits du fait :

- De travaux réalisés sur le bâtiment de la Communauté de communes (garde-corps, réaménagement des bureaux, chaufferie) ainsi qu'au sein du Gymnase (travaux d'électricité) - 10000 €
- D'une régularisation de l'imputation comptable de la valeur faciale des titres de restaurants – 33500 €
- De la répartition du FPIC 2017 suite à la délibération du 27 juin 2017 – 86700 €

(A Prendre au chapitre 22 Dépenses imprévues pour 96700 €)

En section de fonctionnement du budget Déchets Ménagers, il s'agit de procéder à un réajustement des crédits sur le chapitre 67 en raison de l'enregistrement d'une recette de 28 665 € sur le budget des déchets ménagers versée par l'ADEME alors que la subvention concernait le budget principal.

- PRISE D'ACTE DU RAPPORT CLECT DU 4 JUILLET 2017 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Ainsi, les représentants siégeant au sein de la CLECT de la CCVE, en date du 4 juillet 2017, ont été chargés d'examiner les charges transférées au titre :

- De la compétence aide à domicile qui concerne les personnels des services en régie des communes de Menecy et Vert-Le-Grand, et les subventions versées aux associations suivantes : ASAD- Association Santé à Domicile, ASAMDTA- Association de Soins, d'Aide Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné et ASAMPA- Association Soins Aide Ménagère aux Personnes Agées et CLIC : Centres locaux d'information et de coordination gérontologique ;
- De l'entretien et du renouvellement du patrimoine relatif aux zones d'activités transférées le 1er Janvier 2017 ;
- De l'entretien et du renouvellement des voiries d'intérêt communautaire situées à Fontenay le Vicomte et à Ormoy.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la commission.

- APPROBATION DU REGLEMENT POUR LE VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE LA CCVE – AVENANT N°2

1-Sur la 1ere tranche de fonds de concours destinée exclusivement aux communes les plus petites (moins de 3000 habitants)

Si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai de 2 ans, le fonds de concours alloué sera perdu.

2- Sur la 2ème tranche de fonds de concours :

La commune a 3 ans pour réaliser les travaux, cependant, si ceux-ci ne sont pas réalisés dans ce délai, le fonds de concours alloué sera perdu.

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA CARAVANE DU PARTAGE**

La caravane du partage est une association fondée en novembre 2014 qui a mis en place un espace itinérant en milieu rural dans le sud de l'Essonne, dans lequel rencontres intergénérationnelles et convivialité sont au cœur du projet. Attribution d'une subvention de 2 000 €.

- **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS 2017 - 1ère TRANCHE A LA COMMUNE DE CHAMPCUEIL**

Accord pour 20 000 €

- **APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE AU PARTENARIAT ENGAGE ENTRE LA CCVE ET LA RECYCLERIE DU GATINAIS POUR L'ANNEE 2017 ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Accord pour 15 000 €

- **TARIFICATION DES INTERVENTIONS DU SERVICE AIDE A DOMICILE SUR LES COMMUNES DE VERT LE GRAND ET MENNECY LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET SANS PRISE EN CHARGE POUR L'ANNEE 2017.**

Les membres du Conseil communautaire ont décidé d'appliquer le tarif de 23,20 €/ heure au titre de l'APA, et 23,40 €/ heure au tarif de la CNAV dans le cadre des interventions assurées par le service communautaire les week-ends et les jours fériés.

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE AUX APPELS A PROJET 2017 EN FAVEUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN NORMES PMR DES COMMERCES DE PROXIMITE, ET EN FAVEUR DES INVESTISSEMENTS POUR LA RENOVATION DES FACADES COMMERCIALES DE PROXIMITE.**

Les membres du Conseil Communautaire ont donc approuvé l'attribution de subvention pour la mise aux normes PMR aux commerces suivants :

- -Boulangerie Da Costa pour un montant de 5000 €,
- -Le Royaume des Lutins pour un montant de 825.92 €,
- -Les Senteurs de l'Arcade pour un montant de 1600 €,
- -Les Brennus pour un montant de 5000 €.

Les membres du Conseil Communautaire ont également approuvé l'attribution de subvention pour la rénovation des façades aux commerces suivants :

- -Boulangerie Da Costa pour un montant de 3000 €,
- -Institut Dominic pour un montant de 1451.40 €,
- -Les Senteurs de l'Arcade pour un montant de 3000 €,
- -Opticien Atol pour un montant de 3000 €,
- -Les Brennus pour un montant de 2914,20 €.

- **REGLEMENT POUR LE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS SUR LES PROJETS DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE 2017-2018**

Une amélioration de la signalétique de centre bourg doit d'une manière générale, accroître l'attractivité commerciale et promouvoir la modernisation de l'appareil commercial.

Les membres du Conseil communautaire ont donc approuvé les règlements pour l'attribution et le versement du fonds de concours sur les projets de signalétique commerciale aux communes, membres de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Les membres du Conseil communautaire ont donc approuvé la convention pour la mise en place d'une action d'émergence de projets « Le Bus Régional de la Création d'Entreprises » avec l'association Boutique de Gestion d'Entreprise Paris Ile de France (BGE PaRIF) pour un coût de 600 €.

- **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DU SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)**

Les membres du Conseil communautaire ont donc pris acte de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2016 du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Val d'Essonne qui sera transmis aux communes adhérentes du service.

- **CONVENTION ENTRE LA CCVE ET LES COMMUNES MEMBRES POUR LA GESTION DES SERVICES DES ZONES D'ACTIVITE ET POUR LA GESTION DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 SUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LES COMMUNES DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE ET DE MENNECY**
- **APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIF RELATIVES AU SERVICE « AIDE A LA PERSONNE » A CONCLURE AVEC LES ASSOCIATIONS MAILLANT LE VAL D'ESSONNE, ET AVEC LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION EN GERONTOLOGIE « ORGESSONNE » POUR LE SECOND SEMESTRE 2017**

Le conseil communautaire a approuvé les conventions d'objectifs à conclure avec les différentes associations d'aide à la personne susvisées pour le second semestre 2017, consultable en ligne : ASAD, ASAMDTA, ASAMPA, CLIC ORGESSONNE.

Les membres du Conseil communautaire ont pris acte de la présentation du rapport annuel Transport A la demande 2016 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Les membres du Conseil communautaire ont approuvé le règlement du fonds de concours petit patrimoine tourisme pour l'année 2018 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Plafond annuel 18 000 € dont 6 000 € par projet communal.

- **INSTITUTION DE LA TAXE DE SEJOUR**

Le Conseil communautaire a décidé de mettre en place cette taxe à compter du 1er Janvier 2018 et de l'appliquer au réel aux hébergements du territoire de Val d'Essonne.

L'intégralité du Compte-rendu du Conseil Communautaire est en ligne sur le site de la C.C.V.E.

Aménagement du Territoire, Voirie, Travaux, Aire d'accueil des gens du voyage : Pierre MARCILLE

La commission s'est réunie le 14 septembre dernier,

1/Rapport activité ADS. Droit des sols

19 communes adhèrent au service et ont signé une convention de mise à disposition de service avec la ccve.

On note une reprise de l'activité ADS depuis début 2017. +20% par rapport à 2016 sur 1er semestre. (608 dossiers sur ccve).

2/Avancement des opérations foncières de la Desserte du val d'Essonne.

Coudray-Montceaux, Ormoy, Mennecy

Proposition de 20 euros du mètre carré.

3/Convention de gestion des ZAE et des Voiries

Depuis 01/01/2017 les communautés de communes ont la compétence pour la création l'aménagement l'entretien et la gestion des zones d'activités. Transfert à la CCVE au 01/01/2017.

La gestion restera au niveau des communes jusqu'au 31/12/2020 pour une question d'efficacité et de cout tant que la ccve s'organise.

4/Gestion des aires d'accueil

Gestion réalisée par la société SG2A/L'HACIENTDA/SERCOL

Indicateur d'occupation

Ballancourt 12 places, 36 personnes, taux occupation 76% charge CCVE par place : 1706€

Mennecy 20 places, 183 personnes, taux occupation 56% charge ccve par place : 981€

Point sur aire de grand passage.

Madame La Préfète demande à la CCVE de réaliser une aire à l'emplacement des casernes sur la base et envisage de réquisitionner les terrains.

5/ Avancée des travaux aqua-stade du val d'Essonne

Divers problèmes sont rencontrés sur ce chantier.

- Structure de la charpente métallique
- Découverte d'amiante
- Coûts supplémentaires

6/Point sur mise en œuvre de la fibre.

Démarrage de la phase opérationnelle du déploiement, l'entreprise SOGETREL a été retenue.

Tourisme Développement économique : Bruno NICOLAS

La commission développement économique de la CCVE s'est réunie le 11 septembre 2017 ; ont été étudiés les points suivants :

- Présentation de l'association Initiative Essonne (accompagnement pour la création et la reprise des entreprises)
- attribution des subventions :
 - aux commerçants de la CCVE pour des mises aux normes PMR
 - aux commerçants de la CCVE pour la rénovation des façades
 - aux unions commerciales
- point sur la quinzaine commerciale de la CCVE (du 30 septembre au 14 octobre) avec 3 temps forts :
 - le « village bien être » le 30 septembre et 1er octobre) à la Ferté Alais
 - Rock'N Dévore le 7 octobre à Vert le Grand
 - le Marché aux plantes le 14 octobre à Ballancourt
 - avec la participation des commerçants de la CCVE et 2 tirages au sort les 7 et 14 octobre
- le fond de concours pour la signalétique commerciale
- le bus création d'entreprise (7 Novembre à la Ferté Alais et 8 Novembre à Mennecey)
- conventions de gestion des ZAE (Zones d'Activités Economiques) et de leurs voiries

Transports : Bruno NICOLAS

La commission Transports de la CCVE s'est réunie le 12 Septembre 2017 ; ont été étudiés les points suivants :

- Point sur le Transport Sud Essonne pour les transports scolaires (statuts et procédure de retrait), la CCVE ayant compétence pour assurer ces transports
- point sur la rentrée scolaire 2017/2018 (21 circuits pour la CCVE)
- rapport d'activités 2016 du Transport à la demande avec les renseignements suivants :
 - 73 nouvelles inscriptions en 2016
 - 930 inscriptions au total (dont 55 pour Vert le Grand)
 - 4 092 voyageurs ont utilisé ce mode de transport en 2016 pour 3 400 courses soit une moyenne de 1,20 voyageurs par course
 - coût pour la CCVE : 177 824,27 € en 2016
- point sur le nouveau réseau Kéolis seine Essonne
- point sur la mise aux normes des points d'arrêt de la gare de Ballancourt.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE 2016 est consultable en Mairie.

Commission Tourisme Patrimoine : Nicole SERGENT

Bilan de la saison touristique.

À venir le 7 octobre à Vert le Grand le marché de producteurs Rock'n'Dévore et le 14 octobre le marché aux plantes de Ballancourt.

Suivi des aménagements touristiques de Vert le petit, Vayres sur Essonne et la Ferté Alais

Présentation de projets d'hébergements touristiques : Domaine d'Orgemont projet de gîtes, chambres d'hôtes, plus activités nature ce projet prévoit à termes 70 lits et 7 à 10 emplois

Parc de Saint Vrain projet d'hébergements touristiques environ 1000 hébergements et 120 emplois à l'année + une cinquantaine de saisonniers.

Institution de la taxe de séjour sur le territoire de la CCVE, afin de financer les actions de promotion touristique ainsi que les actions de protection et de gestion des espaces naturels. Les communes d'Itteville, d'Ormoy, et de Saint Vrain ont déjà institué une taxe de séjour.

Proposition d'intégrer le comité départemental du tourisme Essonne

Actions 2018 : édition du guide tourisme 2018, promouvoir le tourisme au travers de l'événementiel

Proposer à chaque hébergeur un présentoir pour la documentation touristique

Installation d'une borne interactive dédiée au tourisme en façade du bâtiment d'accueil de la CCVE

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats (rapport activité 2013 du siredom).

SIARCE : Marie-France PIGEON

Le SIARCE, avec VEOLIA, va mettre en place des chèques « eau »

Ils seront à la disposition des 20 communes du territoire de l'ancien SIERE, dont Vert le Grand.
Les C.C.A.S auront 10 000 Euros à se répartir sans que cela n'ait aucun impact sur Les factures d'eau.

Le rapport d'activité 2016 du SIARCE est consultable en Mairie.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- | | |
|---|-------------|
| • Matériel informatique (IBS ; portable, projecteur, tableau école) | 6 634.80 € |
| • Eclairage cours de tennis (Electric 77) | 26 780.40 € |

TOTAL : 33 415.20 €

7. Modification du tableau des effectifs.

VU le transfert de la compétence « aide à domicile » à la C.C.V.E. à compter du 1^{er} juillet 2017,
VU la nécessité d'augmenter le nombre des animateurs au centre de loisirs pour satisfaire à l'obligation légale d'encadrement,
VU la qualification de l'agent recruté à l'E.P.N,

M. Quintard propose aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

- **Supprimer**
 - 1 Agent social à temps complet
 - 1 Adjoint administratif à temps non complet
- **Transformer**
 - 1 Agent social à temps complet en 1 Adjoint d'animation à temps complet
 - 1 Adjoint territorial du Patrimoine à temps complet en adjoint principal du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil municipal ADOPTE A L'UNANIMITE, les modifications proposées.

8. Désignation d'un délégué suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies,

VU la délibération n° 1-9 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne du 16 juin 2015 instituant la CLECT et fixant la composition de ladite commission,

VU la délibération n° 56-2017 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne du 27 juin 2017 permet, afin d'optimiser le fonctionnement de la commission, de désigner un suppléant pour chaque commune membre de la CCVE,

VU la délibération n° 2017/4 du 31 janvier 2017 désignant Monsieur Jean-Claude QUINTARD, délégué de la commune à la CLECT,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres, un délégué suppléant,

APRES DELIBERATION

DESIGNE M. Bruno NICOLAS comme représentant suppléant de la commune de Vert le Grand au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Val d'Essonne.

9. Rapport de la C.L.E.C.T. : Approbation du Conseil Municipal.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal le rapport de la C.L.E.C.T.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et l'approuve.

10. Modification des statuts du SIARCE – Avis du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER l'adhésion du SIERME au SIARCE pour l'intégralité de ses compétences : « organisation et fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz » qu'elle exerce pour les communes d'Ormoy, le Coudray-Montceaux, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Chevannes, Champcueil, Villabé, Vert-Le-Grand et Fontenay-Le-Vicomte.

D'ADOPTER la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de la réunion du 22 juin 2017, concernant la sécabilité de la compétence eau potable.

DE DEMANDER à Madame la Préfète de l'Essonne, Madame la Préfète de Seine et Marne et Monsieur le Préfet du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du syndicat.

11. Délibération autorisant le Maire à signer la convention de gestion de la zone d'activité de la Croix Boissée.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de gestion de la zone d'activités de la croix boissée.

Après discussion, le conseil municipal, APPROUVE la convention proposée et autorise, Le Maire, Jean-Claude QUINTARD, à la signer.

12. Délibération instituant une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers ou assimilés.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la commune de VERT LE GRAND,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2333-92 à L.2333-96,

SUR le rapport de Monsieur Jean-Claude QUINTARD, Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : Il est institué à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les déchets réceptionnés dans l'installation de stockage de déchets ménagers ou assimilés située sur le territoire de la commune la taxe sur lesdits déchets prévue à l'article L.2333-92 nouveau du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Le taux de la taxe acquittée par l'exploitant est de 1.5 euros par tonne entrant dans l'exploitation

Article 3 : L'exploitant de l'installation devra transmettre à la commune avant le 10 avril de l'année qui suit celle au cours de laquelle le fait générateur est intervenu une déclaration annuelle du tonnage réceptionné accompagnée du paiement de la taxe.

Article 4 : La déclaration de l'exploitant sera contrôlée par les agents compétents de la commune. A cette fin l'exploitant tiendra à disposition de ces agents les documents relatifs aux quantités admises dans l'installation.

Article 5 : A défaut de déclaration dans les délais prescrits, il sera procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité de réception de l'installation pour la période considérée.

Article 6 : Les modalités de contestation de la taxe, le droit de répétition de la taxe de la commune, le recouvrement de la taxe s'exerceront dans les conditions prévues par l'article L. 2333-95 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 7 : La présente délibération sera transmise à Madame La Préfète de l'Essonne.

Cette délibération est ADOPTÉE A **11 VOIX POUR** : M. QUINTARD, M. NICOLAS, Mme PIGEON, M. MARAIS, M. SCHINTGEN, Mme CADIX, Mme MAUNY, M. RICHARD, Mme DERYCKE, Melle STOEBNER, Mme GUERNEVE, **3 ABSTENTIONS** : Mme SERGENT, M. MARCILLE, Mme MAGYAR et **5 VOIX CONTRE** : M. JOSSE, Mme BERNARD, M. BOVIS, M. HUET, M. BOUILLAGUET.

13. Décision modificative budgétaire.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	2500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres Charges de gestion courante	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00€		0.00 €

Cette délibération est ADOPTÉE à L'UNANIMITE ;

14. Subvention exceptionnelle à la fondation de France « Solidarité Antilles ».

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal de verser à la Fondation de France une subvention exceptionnelle de 1 € par habitant soit 2489 € pour venir en aide aux milliers de sinistrés dans les Antilles

Cette proposition est acceptée à l'UNANIMITE

Une urne sera installée à l'accueil de la mairie pour permettre aux administrés qui le souhaitent de faire un don. La mairie se chargera de les faire parvenir aux organismes choisis par les donateurs. (Inscription sur l'enveloppe de l'organisme choisi).

15. Plan Local d'Urbanisme : Prise en compte des observations de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

M. MARCILLE présente le dossier aux membres du conseil municipal :

L'élaboration du PLU de Vert-le-Grand été approuvée par une délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2017. A la suite de cette approbation, il a été transmis au service de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité. Par une lettre du 6 septembre dernier, la Préfète de l'Essonne a formulé un certain nombre de remarques sur le dossier de PLU approuvé en demandant à la Municipalité de prendre en compte ces remarques dans le délai de deux mois suivant la transmission de cette lettre.

Tel est l'objet de la présente délibération qui porte sur 3 points :

- L'ajustement du tracé de l'EBC du bois des Everts afin d'être compatible avec le SDRIF
- La justification que l'on réalise les 40 logements sociaux annoncés dans le PADD à l'horizon du PLU
- La justification du fait que le PLU n'a pas d'incidences sur les sites Natura 2000

Après discussion, la délibération proposée est mis au vote :

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-25

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2006 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, fixant les objectifs, et définissant les modalités de la concertation auprès des habitants,

Vu les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) débattues lors du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2016 ayant arrêté le projet de PLU,

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2017 ayant approuvé le PLU,

Vu les observations formulées par les services de l'Etat dans la lettre de la Préfète du 6 septembre 2017,

Vu le rapport de Monsieur le Maire, ci-annexé,

Considérant que les observations formulées par les services de l'Etat justifient d'apporter des modifications au dossier de PLU révisé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à **13 VOIX POUR** : M. QUINTARD, M. NICOLAS, Mme SERGENT, M. MARAIS, Mme PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, Mme CADIX, Mme MAUNY, M. RICHARD, Mme DERYCKE, Melle STOEBNER, Mme GUERNEVE et **6 VOIX CONTRE** : M. JOSSE, Mme BERNARD, Mme MAGYAR, M. BOUILLAGUET, M. HUET, M. BOVIS

- **Décide** d'apporter les modifications au PLU approuvé le 7 juillet 2017 afin de prendre en compte les observations du contrôle de légalité du Préfet telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- **Dit** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Questions diverses

Jean-Claude QUINTARD :

Un arrêté Préfectoral en date du 27 juillet autorise la société AMAZON France TRANSPORT à exploiter un complexe logistique situé sur le territoire de la commune de Brétigny / Orge.

Un courrier de réclamation concernant la distribution du courrier par la poste a été transmis au Directeur du Tri de la poste, Copie de ce courrier a été transmise à Monsieur Le Ministre, à Madame La Préfète et à tous nos élus locaux.

La valeur du bâtiment de la poste a été estimée par les services des domaines à 324 000 euros. Le Bâtiment est mis en vente auprès des deux agences locales.

Un rendez-vous a été demandé auprès des services des domaines pour le projet du centre village.

Les services de Police municipale, après une longue période de prévention est passé à la répression. Une grande vigilance est apportée sur le stationnement en zone bleue, pour permettre au plus grand nombre de venir chez les commerçants du centre du village.

Thierry MARAIS :

Les feux tricolores aux entrées de village côté Berthault et route de Leudeville seront installés en novembre.

Les travaux de la première tranche de la rue des Herses vont bientôt démarrer. Les riverains ont été réunis mardi dernier pour leur présenter le projet.

Nicole SERGENT :

A la médiathèque :

- Samedi 30 septembre 18h « Tonnerre de Mek-Ouyes ! » rencontre avec l'écrivain Jacques Jouet avec Cécile Riou, poète et Benoit Richter écrivain en résidence à Vert le Grand
- Dimanche 8 octobre 17h concert pour voix de femmes par l'ensemble Holoèdre
- Vendredi 13 octobre 20h la rentrée littéraire de Philippe Soussan
- Samedi 14 et dimanche 15 de 10 à 18h Salon des artisans créateurs, avec cette année l'intervention de la troupe « au temps de la crinoline »

Pierre MARCILLE :

La SEMARDEL a également déposé un recours gracieux à l'encontre du P.L.U.

Ce recours porte sur deux points :

- Le zonage pour l'activité de compostage
- La carte relative aux E.B.C.

La réponse à ce recours est en cours.

Olivier JOSSE :

Le délai de convocation bien que légal est parfois trop court au vue de l'ampleur de certains sujets traités pour lesquels une étude est nécessaire afin de pouvoir se déterminer. La très faible présence du public est peut être également dûe à ce délai court entre la convocation et le conseil.

Problèmes de circulation suivants :

- Rue St Pierre inaccessible lors du dernier vide grenier ; un arrêté sera à envisager l'an prochain
- Entretien par les riverains des haies et arbres débordant sur la voirie : cachant les panneaux de circulation ou les radars pédagogiques et accumulation par exemple de marrons écrasés rendant la chaussée et les trottoirs glissants
- Le fonctionnement des radars pédagogiques est parfois aléatoire ou inexistant.
- La circulation continue d'augmenter tant dans le village (le matin surtout avec des vitesses excessives) que sur la déviation (matin et soir) où parfois les voitures se retrouvent à l'arrêt total. Des retards dans les différentes lignes de cars scolaires et régulières sont de ce fait de plus en plus fréquents.

Projet cœur village et la maison médicale :

Le groupe de travail formé lors du dernier conseil ne s'est toujours pas réuni et aucun planning prévisionnel n'est présenté.

Jean-Claude QUINTARD :

Le groupe de travail se réunira quand le promoteur présentera son projet déjà bien avancé. Ce n'est pas le groupe de travail qui sera à l'initiative de la réalisation, laissons faire le promoteur, c'est son métier, charge à nous d'être vigilant avant la signature du permis de construire.

Olivier JOSSE :

Un courrier a été adressé en juillet aux professionnels de santé leur annonçant une réunion avec Nexity avant la fin septembre et

ne pourra pas se tenir dans les délais. Les professionnels me contactent et je ne peux leur donner de réponses précises. Certains commencent à s'impatienter et risquent de quitter le projet.

Jean-Claude QUINTARD :

Je rencontre également les professionnels, ils ne sont pas spécialement inquiets. Ce ne sont peut-être pas les mêmes. Certes Nexity prend du retard, mais dans cette entreprise, il faut attendre que le comité de direction valide l'opération. Par ailleurs, le service des domaines sollicité depuis plus d'un mois n'a pas encore donné son estimation, élément indispensable pour établir la promesse de vente.

Olivier JOSSE :

Toujours aucune réponse d'Essonne Habitat concernant les loyers de la maison médicale. Si effectivement, il faut que Nexity chiffre plus précisément son projet, nous ne pouvons avoir le montant des loyers et charges prévisionnels. Les professionnels de santé ne peuvent donc pas se déterminer. C'est d'ailleurs ce point précis qui avait été à l'origine du retrait du choix d'un promoteur lors du conseil du 31 janvier 2017.

Quand le Point d'Apport Volontaire de la ZAC de la Croix Boissée sera en fonction ?

Jean-Claude QUINTARD :

Dans les prochains jours.

Françoise MAGYAR :

Afin de limiter la circulation dans le village et le stationnement intempestif en centre village, il a été retenu la mise en place de feux tricolores en entrée de village et de bacs à fleurs et arbustes devant la boulangerie. Quand seront-ils mis en place ?

L'INRA a cessé son activité, que vont devenir les terrains ou se situaient ses installations ?

Une nouvelle fois, je regrette d'avoir été prévenue tardivement de ce conseil (convocation ce lundi 25 septembre pour un conseil vendredi).

Pascal BOVIS :

Où en est l'étude pour les nouveaux locaux des services techniques ?

Jean-Claude QUINTARD :

Un terrain est prévu au P.L.U, et en attendant nous nous sommes réservé un local de 300 m² dans la zone artisanale de la croix Boissée.

Pascal BOVIS :

A-t-on un calendrier d'exécution du projet de centre village ?

Jean-Claude QUINTARD :

Pas de calendrier pour l'instant. Nous serons en mesure de donner des dates quand Nexity aura avancé sur le projet.

Olivier SCHINTGEN :

Le Comité des fêtes a en projet l'organisation d'un marché de Noël, Place de la mairie le 9 décembre prochain. Il faudrait que les illuminations de fin d'année soient installées avant cette date.

Fin octobre, les camions qui viendront prendre livraison des betteraves vont circuler pendant 24 heures jour et nuit (une cinquantaine de camions en tout). Ne soyez pas surpris.

Marie-France PIGEON au nom de Michèle MAUNY :

Des parents d'enfants qui vont au lycée d'Arpajon se plaignent du retard et du non-respect des horaires des bus de ramassage. Il est même arrivé que le bus ne passe pas du tout.

Jean-Claude QUINTARD :

Les services de la C.C.V.E. ont été saisis du problème.

Il est nécessaire pour une remontée des problèmes efficaces, que les jours et heures de manquement au service soient notés dans la réclamation.

Marie-France PIGEON :

Je tiens à remercier les membres du Comité des Fêtes, dont le Président Olivier SCHINTGEN et plusieurs membres actifs, Simone CADIX, Nicole GUERNEVE sont autour de la table ce soir.

Pendant les deux jours de la fête, ils se sont investis sans compter, presque jour et nuit, pour le plaisir de tous, malgré certains parents désagréables, et le mot est faible, lors des jeux pour les jeunes.

La séance est levée à 21 heures 30.

